



**SYNDICAT
DES CRAMADES**

Traitement des déchets
Nord-Est Cantal

L'actu déchets des élus du Syndicat

#3 - Janvier 2012



édito

Le Syndicat des Cramades poursuit son action en faveur de la maîtrise des coûts du traitement des déchets et du respect des normes environnementales.

Pour répondre à une attente forte de nos communes, nous avons décidé de créer une filière de traitement et de valorisation des boues de stations via une plate-forme de co-compostage. Ce compost issu des boues et des déchets verts collectés sur le territoire sera produit. Il respectera les normes de qualité en vigueur. Les travaux débuteront en juin 2012.

L'élimination des boues produites dans les stations d'épuration des eaux usées domestiques relève de la responsabilité de nos communes. Elle représente pour elles une réelle contrainte tant environnementale que financière. À titre de précaution pour la santé publique, nous voulons ainsi freiner l'épandage des boues en agriculture. Ce produit, répondra à la norme AFNOR NFU 44-095 et sera un véritable atout pour les sols agricoles qui manquent de plus en plus de matière organique, nécessaire à la nutrition des plantes, et à la stabilisation de la structure du sol.

Ce dispositif permettra de valoriser un déchet complexe et actuellement coûteux à traiter en garantissant sa traçabilité. Dans le même temps, la collecte des déchets verts des particuliers et des communes sera mise en place. Avec ce projet, notre démarche de mutualisation des moyens pour le traitement des déchets se concrétise à nouveau.

Le Président
Pierre Jarlier

Les infos clés



Recettes du tri



+51%

385 000 €

580 000 €

En 2010

En 2011

En 2010

En 2011

71 kg/hab ➔ **78 kg/hab**

de déchets recyclés et revendus

157 000 € ➔ **172 000 €**

économisés sur les coûts d'enfouissement

Coût de traitement sur le territoire du Syndicat

En 2010

29,5 € + TGAP

En 2011

31 € + TGAP

Moyenne nationale 54 € + TGAP



En gérant vos déchets, le Syndicat des Cramades contribue à préserver votre environnement



Contribuez à diminuer la production d'impressions. Recevez «L'actu déchets» par e-mail en envoyant votre adresse e-mail à accueil@syndicatdescramades.fr

Enfouissement

Pour répondre aux exigences réglementaires de plus en plus strictes, le Syndicat a fortement investi sur le site des Cramades. L'enfouissement représente la part la plus importante des charges liées au traitement des déchets. Il ne produit aucune recette. Les missions du Syndicat consistent à limiter le coût de ce traitement et l'impact du site sur l'environnement, et à optimiser sa durée de vie.



Le casier en cours d'exploitation, mis en service en juillet 2009, répond strictement à la réglementation en vigueur : étanchéité du casier, collecte et traitement du biogaz et des lixiviats, (gaz et jus issus de la fermentation des déchets enfouis). Sa superficie est de 7 990 m² et la hauteur de la première tranche exploitée est de 7 mètres. Elle est exploitée en trois alvéoles occupant chacune 1/3 de la surface au sol et mesurant 3 mètres.

3 800 000 € investis depuis 2003

2 320 000 € HT pour la construction du nouveau casier
250 000 € HT pour la réhabilitation de l'ancien casier
530 000 € HT pour la station de traitement des lixiviats
700 000 € HT pour les matériels

PLANNING DES TRAVAUX

Les études sont en cours de réalisation

- **Février 2012** : lancement du dossier de consultation
- **Mars 2012** : étude des appels d'offres et choix des entreprises
- **Mai / Juin 2012** : démarrage des travaux

BIOGAZ

■ Le Syndicat porte un projet de valorisation énergétique du biogaz, issu du casier en cours d'exploitation et sur l'ancien. Un maître-d'œuvre a été retenu. L'appel d'offres pour la construction de la station de valorisation sera lancé en février.

Première rehausse du nouveau casier

La première tranche d'exploitation atteindra sa capacité maximale de stockage en juillet 2012.

Son remplissage a été plus rapide que prévu, en raison de l'augmentation des quantités de déchets encombrants enfouis, de la fermeture progressive des décharges sauvages, et d'une meilleure utilisation des déchetteries par les habitants et les professionnels. Les travaux de rehausse seront donc réalisés au printemps pour une mise en service avant le 15 juillet 2012. La durée de vie prévisionnelle du site sera respectée.

Le compacteur, un outil indispensable



Le Syndicat des Cramades s'est doté en juillet 2011 d'un nouveau compacteur à déchets.

Cette acquisition s'inscrit pleinement dans notre volonté d'accroître la durée de vie du casier.

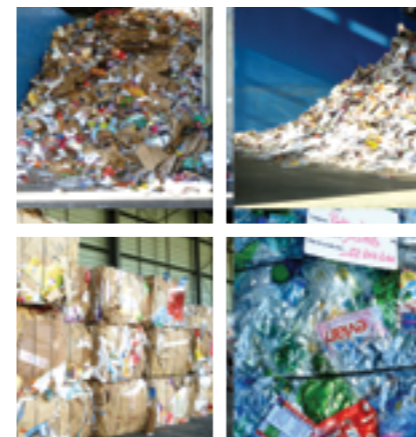
Dès 2007, les relevés topographiques réalisés sur site avaient justifié l'utilité d'un compactage efficace des déchets. Après une année d'exploitation, le même volume pour continuer à stocker des déchets était toujours disponible dans le casier, décalant ainsi les dépenses pour la création d'un nouveau. A l'époque, un compacteur de 36 tonnes était utilisé (matériel acheté d'occasion pour 157 000 € HT).

Les élus du syndicat ont souhaité acquérir un outil plus performant pour compacter les déchets de manière optimale, limiter les envols, gagner de la place et allonger la durée de vie du casier. Un matériel neuf, plus lourd (42,5 tonnes contre 36 tonnes) et plus performant a été choisi pour un coût de 425 000 euros HT.

Nos actions

Afin d'allonger la durée de vie du centre d'enfouissement, le Syndicat des Cramades mène des opérations de sensibilisation au tri sélectif et au compostage individuel auprès de la population. Un programme local de prévention des déchets a été élaboré suite à une année de diagnostic. Le Syndicat des Cramades a bâti un plan d'actions pour les 4 années à venir et 10 thématiques d'actions ont été retenues.

Le tri sélectif



Grâce à la mécanisation de son process en 2010, le centre de tri des Cramades ne cesse d'optimiser les tonnages des déchets issus de la collecte sélective. Les recettes issues de la valorisation des déchets triés augmentent. Mais en matière de tri, des progrès peuvent encore être faits. Plus de quantité bien triée, c'est plus de recettes et moins de dépenses pour l'enfouissement et des coûts de traitement maîtrisés.

Des investissements rémunérateurs

En 2010, les recettes résultant de la valorisation des matériaux issus de la collecte sélective s'élevaient à 385 000 €. Les recettes estimées pour l'année 2011 sont de 580 000 €, soit 51% de plus.

Une amélioration quantitative permet d'augmenter les recettes (les seules pour un Syndicat de traitement des déchets) et de réduire les quantités de déchets enfouis. Elles ne cessent en effet de progresser, mais nous ne recyclons encore que 21 % de notre poubelle alors que nous pourrions en recycler plus de 30 %.



En 2011, 49 balles d'aluminium ont été enlevées pour être recyclées.

Quantités triées et revendus par matériaux

	2010	2011
Journaux JRM	894 T	1 068 T
Emballages ménagers recyclables	191 T	301 T
Emballages liquides alimentaires	43 T	39 T
Acier	64 T	68 T
Aluminium	4 T	7 T
Plastiques	106 T	159 T
Cartons	659 T	538 T
Verre	1 219 T	1 318 T
TOTAL	3 180 T	3 498 T

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !

■ Les investissements réalisés depuis 2009 sur le centre de tri (1 101 910 € HT) ont donc permis d'améliorer la valorisation des déchets triés. La quantité de déchets repris et recyclés dépend aussi de la qualité du tri en amont. Même si le taux d'erreur moyen dans le tri, est passé de 18 % en 2010 à 13% en 2011, grâce à l'amélioration des gestes de tri des habitants, des erreurs persistent encore. Les erreurs de tri partent à l'enfouissement et détériorent les déchets recyclables. Le Syndicat mène régulièrement des opérations de sensibilisation au tri sélectif auprès de la population afin de rappeler à tous les consignes de tri.

UN MÉTIER DE L'ENVIRONNEMENT : valoriste au centre de tri

■ Après la collecte sélective, les déchets sont acheminés jusqu'au centre de tri. Le valoriste identifie et sélectionne manuellement les principales catégories des déchets traités, en vue de leur recyclage : carton, aluminium, plastiques. Il les sépare sur la chaîne de tri et les envoie dans leur cage grillagée par le biais de goulottes d'éjection. Les déchets ainsi triés seront mis en balle et récupérés par des entreprises chargées de leur transformation et de leur recyclage.

■ Aucun diplôme n'est exigé pour exercer ce métier. Le valoriste doit faire preuve de vigilance et de concentration pour discerner avec sûreté et rapidité des matériaux divers et doit avoir des capacités pour le travail en équipe.

Emplois saisonniers

■ Le Syndicat emploie actuellement 11 valoristes à plein temps et 3 à mi-temps. Parmi eux, 10 ont bénéficié de dispositif d'insertion. Ses besoins en emploi saisonnier se présentent à deux moments dans l'année pour des remplacements. De mi-juin à mi-septembre, le Syndicat recherche 4 personnes et pendant les fêtes de fin d'année, 2 personnes. Les contrats sont des CDD pour besoin saisonnier.

Pour plus de renseignements sur les possibilités d'emploi sur le centre de tri, vous pouvez contacter Myriam Lombard Malfroy ou Gérard Chauvet
Tél : 04 71 60 72 64.



Compostage

Le compostage permet à la fois de réduire de 40% la quantité de déchets de notre poubelle et de produire un engrais naturel de qualité. Le Syndicat poursuit les actions de promotion du compostage auprès des habitants, des cantines scolaires et prochainement auprès des communes par la valorisation de leurs boues d'épuration.

Un déchet compostable n'a pas sa place dans le tri

De nombreux déchets organiques sont encore déposés par erreur dans les conteneurs ou les sacs de tri (restes de repas, déchets verts, essuies tout). Ils détériorent les déchets recyclables, surtout le papier et les cartons, qui sortent alors du circuit de valorisation et se retrouvent en enfouissement.

La place de ces déchets fermentescibles est dans le composteur, ou le tas.

Pour tous ceux qui ne pratiquent pas le compostage, les restes de repas doivent être déposés en sac dans la poubelle d'ordures ménagères et les déchets verts doivent être apportés en déchetterie.

En 2012, le Syndicat propose un nouveau service ouvert à tous les habitants : des journées de sensibilisation au compostage en tas ou en bac, et des journées de formation pour devenir « Guide composteur ».

Les écoles, ainsi que les centres de loisirs volontaires peuvent être équipés gratuitement d'un composteur. Au-delà de la réduction des déchets, l'objectif de cette action est surtout pédagogique car il permet de sensibiliser les enfants.

Pour bénéficier de ces opérations, vous pouvez contacter Pierre-Jean Miral, responsable Prévention au 04 71 60 72 64, ou par mail prevention@syndicatdescramades.fr

➤➤ **Déchets compostables :** les déchets de jardin, de cuisine, ménagers non alimentaires.

ZOOM SUR LE CO-COMPOSTAGE

L'entreprise ACES Environnement a été retenue pour le procédé de co-compostage. 385 000 € HT seront investis pour le process de compostage. Toutes les phases du processus de compostage susceptibles de générer des nuisances olfactives seront réalisées dans un bâtiment hermétique et équipé d'un système de désodorisation et de traitement des odeurs. Prochaine étape : appel d'offres pour la construction des bâtiments.

Projet de plate forme de co-compostage

LE FONCTIONNEMENT

■ **Les déchets verts :** chaque Communauté de communes sera équipée de deux ou trois points de collecte des déchets verts, pour les particuliers et les services municipaux. La tonte de pelouse, la taille de haies et d'arbres, les feuilles et résidus de jardin pourront être déposés. Les travaux seront financés par le Syndicat qui organisera la collecte des déchets verts.

■ **Les boues :** le Syndicat se déplacera sur le territoire en fonction des besoins des communes. Les boues issues de l'assainissement collectif (stations d'épuration lagunes, décanteurs digesteurs) seront prétraitées sur place, partiellement déshydratées et transportées sur le site des Cramades.

Le coût total est estimé à 544 000 € HT.

Service opérationnel : 1^{er} trimestre 2013



Le lombricomposteur :

pour composter à l'intérieur



Le lombricompostage utilise l'activité biologique des vers de terre placés à l'intérieur d'un lombricomposteur pour transformer les déchets organiques en un compost de qualité. Chaque plateau est percé de trous permettant aux vers de monter ou descendre de l'un vers l'autre.

Le Syndicat a retenu l'entreprise SAS Recyvers pour la fourniture des lombricomposteurs. Le modèle sélectionné est le Wormbox avec un système perfectionné d'aération par micro perforation évitant toute évaporation de vers. Il offre la possibilité de se fermer soit avec un couvercle, soit avec une jardinière pour plantes aromatiques. Son prix : 62 euros Disponibles : fin mars

Pour obtenir un lombricomposteur, vous pouvez nous contacter au 04 71 60 72 64.